Résolution sur le Tribunal spécial pour la Sierra Leone: l'affaire Charles Taylor

2005/2516(RSP) - 24/02/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 94 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions, une résolution sur le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (affaire Charles Taylor).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PSE, PPE-DE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Rappelant que le 7 mars 2003, le procureur du Tribunal spécial pour la Sierra Leone a retenu contre Charles Taylor 17 chefs d'inculpation de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, parmi lesquels le meurtre, la mutilation, le viol, l'esclavage sexuel et le recrutement d'enfants soldats, le Parlement demande au gouvernement du Nigeria d'agir dans l'intérêt durable du processus de paix du Liberia et dans le respect de l'État de droit en livrant immédiatement Charles Ghankay Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Le Conseil de sécurité des Nations unies est invité à procéder d'urgence à l'examen de cette question.

La résolution demande aux Nations unies, à l'Union européenne et aux États membres d'exercer des pressions au niveau international afin d'obtenir l'extradition de Charles Taylor.

L'Union européenne est invitée à continuer à soutenir l'accord de paix conclu en 2003 entre les trois factions impliquées dans le conflit libérien ainsi que les prochaines élections présidentielles et parlementaires prévues pour octobre 2005.